

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00548

Numéro SIREN : 326 465 689

Nom ou dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2020 sous le numéro de dépôt 394

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/394

Déposant :

Nom/dénomination : AGM AUDIT LEGAL

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 326 465 689

N° gestion : 2014 B 00548

SAS AGM AUDIT LEGAL

3 avenue de Chalon - Bâtiment B
71380 SAINT MARCEL

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Activité : Commissariat aux comptes

SIRET : 32646568900056

NAF : 6920Z

3, avenue de Chalon - Bât. B - 71380 SAINT MARCEL
Tél. 03 85 44 64 20 - Fax 03 85 44 64 29
E-mail : agmauditlegal@agmaudit.com



**commissaire
aux comptes**

S.A.S au capital de 46 500 € - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Dijon - RCS Chalon sur Saône : 326 465 689

Sommaire

BILAN	3
Bilan	4
COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS	7
Compte de résultat	9
ANNEXES	11

BILAN

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen	3 609	3 609		1 191
Concessions, brevets et droits assimilé	42 991		42 991	42 991
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out	25 186	17 007	8 179	5 351
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 576		5 576	5 465
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	77 362	20 616	56 746	54 997
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 000		5 000	5 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	139 941		139 941	88 860
Fournisseurs débiteurs	37 984		37 984	27 144
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				4 313
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 494		1 494	1 556
Autres créances				2 859
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				7 725
Disponibilités				
Charges constatées d'avance	17 254		17 254	16 505
TOTAL ACTIF CIRCULANT	201 673		201 673	153 963
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	279 036	20 616	258 420	208 959

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	28 208	24 146
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	41 153	31 061
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	120 511	106 358
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	22 643	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	22 643	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 191	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 178	11 865
<i>Personnel</i>	36 123	31 751
<i>Organismes sociaux</i>	23 777	31 119
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	287	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	30 447	26 445
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 263	1 422
Dettes fiscales et sociales	92 897	90 737
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	137 909	102 602
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	258 420	208 959

COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS

SAS AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	720 223	675 400	44 823	6,64
Autres produits	3 137	1 414	1 724	121,93
Total	723 360	676 814	46 546	6,88
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	413 579	379 526	34 053	8,97
Total	413 579	379 526	34 053	8,97
MARGE SUR M/SES & MAT	309 781	297 288	12 494	4,20
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	5 528	6 819	-1 291	-18,94
Salaires et Traitements	178 475	173 115	5 359	3,10
Charges sociales	65 760	70 672	-4 912	-6,95
Amortissements et provisions	7 399	7 779	-381	-4,89
Autres charges	39	59	-21	-34,57
Total	257 201	258 446	-1 245	-0,48
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 580	38 842	13 738	35,37
Charges financières	3 185	3 430	-245	-7,13
Résultat financier	-3 185	-3 430	245	-7,13
RESULTAT COURANT	49 395	35 412	13 983	39,49
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	8 242	4 351	3 891	89,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	41 153	31 061	10 092	32,49

ANNEXES

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 258 420 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 41 153 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS AGM AUDIT LEGAL **Règles et méthodes comptables****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 274 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio n	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 766	3 609	4 766	3 609
Immobilisations incorporelles	47 756	3 609	4 766	46 600
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 827	5 427		23 254
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	19 759	5 427		25 186
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 465	112		5 576
Immobilisations financières	5 465	112		5 576
ACTIF IMMOBILISE	72 980	9 148	4 766	77 362

SAS AGM AUDIT LEGAL



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 609	5 427	112	9 148
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 609	5 427	112	9 148
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 766			4 766
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	4 766			4 766

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 575	4 800	4 766	3 609
Immobilisations incorporelles	3 575	4 800	4 766	3 609
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 481	386		1 868
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 927	2 212		15 139
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 408	2 599		17 007
ACTIF IMMOBILISE	17 983	7 399	4 766	20 616

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 202 250 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 576		5 576
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	139 941	139 941	
Autres	39 478	39 478	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 254	17 254	
Total	202 250	196 673	5 576
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	16 435
Total	16 435

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 137 909 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	22 643	22 643		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 178	20 178		
Dettes fiscales et sociales	92 888	92 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 200	2 200		
Produits constatés d'avance				
Total	137 909			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 200			

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	865
Autres chges de pers. à payer	26 123
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	10 449
Charges sociales - charges à payer	4 000
Etat - autres charges à payer	1 351
Total	52 788

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 254		
Total	17 254		

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Autres informations

SAS AGM AUDIT LEGAL

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019



[Signature]

Patrice CHAUPRADE
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Limoges

S.A.S. AGM AUDIT LEGAL

3, avenue de Chalon
71380 SAINT MARCEL

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

6, rue du Champ de Tir 87500 SAINT-YRIEIX LA PERCHE

Téléphone : 05 55 75 11 25

E-mail : patrice.chauprade@cabinetchauprade.com

N° SIRET : 348 228 966 00027

N° TVA intracommunautaire : FR 14 348 228 966



Au Président de la SAS AGM AUDIT LEGAL

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 28 février 2014, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AGM AUDIT LEGAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Yrieix la Perche, le 7 décembre 2019



Le Commissaire aux Comptes
Patrice CHAUPRADE

ANNEXE



[Signature]

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	3 609	3 609		1 191
Fonds commercial	42 991		42 991	42 991
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	25 186	17 007	8 179	5 351
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 576		5 576	5 465
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	77 362	20 616	56 746	54 997
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 000		5 000	5 000
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	139 941		139 941	88 860
Fournisseurs débiteurs	37 984		37 984	27 144
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				4 313
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 494		1 494	1 556
Autres créances				2 859
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				7 725
Charges constatées d'avance	17 254		17 254	16 505
TOTAL ACTIF CIRCULANT	201 673		201 673	153 963
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	279 036	20 616	258 420	208 959

SAS AGM AUDIT LEGAL

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	46 500	46 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 650	4 650
Réserves statutaires ou contractuelles	28 208	24 146
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	41 153	31 061
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	120 511	106 358
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	22 643	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	22 643	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 191	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 178	11 865
<i>Personnel</i>	36 123	31 751
<i>Organismes sociaux</i>	23 777	31 119
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	287	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	30 447	26 445
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	2 263	1 422
Dettes fiscales et sociales	92 897	90 737
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	137 909	102 602
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	258 420	208 959

SAS AGM AUDIT LEGAL

Compte de résultat

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	720 223	675 400	44 823	6,64
Autres produits	3 137	1 414	1 724	121,93
Total	723 360	676 814	46 546	6,88
CONSUMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	413 579	379 526	34 053	8,97
Total	413 579	379 526	34 053	8,97
MARGE SUR M/SES & MAT	309 781	297 288	12 494	4,20
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	5 528	6 819	-1 291	-18,94
Salaires et Traitements	178 475	173 115	5 359	3,10
Charges sociales	65 760	70 672	-4 912	-6,95
Amortissements et provisions	7 399	7 779	-381	-4,89
Autres charges	39	59	-21	-34,57
Total	257 201	258 446	-1 245	-0,48
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 580	38 842	13 738	35,37
Charges financières	3 185	3 430	-245	-7,13
Résultat financier	-3 185	-3 430	245	-7,13
RESULTAT COURANT	49 395	35 412	13 983	39,49
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	8 242	4 351	3 891	89,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	41 153	31 061	10 092	32,49

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGM AUDIT LEGAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 258 420 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 41 153 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS AGM AUDIT LEGAL **Règles et méthodes comptables****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 274 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	42 991			42 991
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 766	3 609	4 766	3 609
Immobilisations incorporelles	47 756	3 609	4 766	46 600
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 932			1 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 827	5 427		23 254
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	19 759	5 427		25 186
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 465	112		5 576
Immobilisations financières	5 465	112		5 576
ACTIF IMMOBILISE	72 980	9 148	4 766	77 362

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 609	5 427	112	9 148
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 609	5 427	112	9 148
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 766			4 766
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	4 766			4 766

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2019
Éléments achetés	42 991
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	42 991

L'adoption du règlement l'ANC n°2015-06 modifiant le PCG n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel, leur valeur étant comparée au valeur de transaction dans le secteur d'activité concerné.

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 575	4 800	4 766	3 609
Immobilisations incorporelles	3 575	4 800	4 766	3 609
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 481	386		1 868
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 927	2 212		15 139
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 408	2 599		17 007
ACTIF IMMOBILISE	17 983	7 399	4 766	20 616

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 202 250 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 576		5 576
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	139 941	139 941	
Autres	39 478	39 478	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 254	17 254	
Total	202 250	196 673	5 576
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	16 435
Total	16 435

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 500,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 137 909 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	22 643	22 643		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 178	20 178		
Dettes fiscales et sociales	92 888	92 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 200	2 200		
Produits constatés d'avance				
Total	137 909			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 200			

SAS AGM AUDIT LEGAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	865
Autres chges de pers. à payer	26 123
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	10 449
Charges sociales - charges à payer	4 000
Etat - autres charges à payer	1 351
Total	52 788

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 254		
Total	17 254		

SAS AGM AUDIT LEGAL**Autres informations****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Page 49



AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019, s'élevant à 41 153 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **41 153 €**

- Au poste Autres Réserves pour : 5 153.00 €

- Dividendes distribués : 36 000.00 €

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 12,00 €.

Les dividendes pourraient être mis en paiement à l'issue de l'approbation des comptes 2019. Les personnes physiques percevront un dividende diminué de la flat tax, prélèvement forfaitaire unique de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu (sauf dispense) et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2018

- Dividende global distribué : 27 000.00 €
soit, par titre : 9.00 €

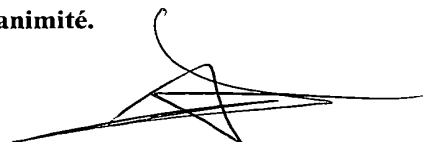
Exercice : 31/08/2017

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/08/2016

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme

Le Président

Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

AGM AUDIT LEGAL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 46 500 €

Siège social : 3 avenue de Chalon – Bâtiment B

71380 SAINT MARCEL

326 465 689 RCS Chalon sur Saône

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019, s'élevant à 41 153 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **41 153 €**

- Au poste Autres Réserves pour : 5 153.00 €

- Dividendes distribués : 36 000.00 €

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 12,00 €.

Les dividendes pourraient être mis en paiement à l'issue de l'approbation des comptes 2019. Les personnes physiques percevront un dividende diminué de la flat tax, prélèvement forfaitaire unique de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu (sauf dispense) et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/08/2018

- Dividende global distribué : 27 000.00 €
soit, par titre : 9.00 €

Exercice : 31/08/2017

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €

Exercice : 31/08/2016

- Dividende global distribué : 0.00 €
soit, par titre : 0.00 €



Certifié conforme

Le Président

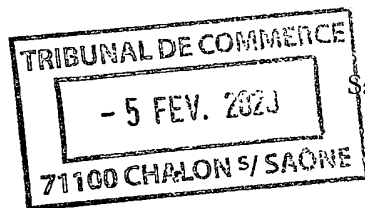
Y.L.AUDIT

Représentée par Yves Llobell

Commissaires aux comptes

Greffé du Tribunal de Commerce
4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE



Saint Marcel, le 28 janvier 2020

Objet : SAS AGM AUDIT LEGAL
N° Réf : YVL/NDO

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2019,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,
- le rapport du commissaire aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,80 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Yves LLOBELL agissant en tant que gérant de
la société YL AUDIT, Présidente de la SAS AGM
AUDIT LEGAL

3, avenue de Chalon - Bât. B - 71380 SAINT MARCEL
Tél. 03 85 44 64 20 - Fax 03 85 44 64 29
E-mail : agmauditlegal@agmaudit.com



commissaire
aux comptes

S.A.S au capital de 46 500 € - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Dijon - RCS Chalon sur Saône : 326 465 689